

## Communales 2012

### Le programme de l'UCM

#### **Introduction : Pour un soutien des entrepreneurs locaux**

70 % des Belges sont convaincus que les entrepreneurs constituent le moteur de notre économie. Pourtant seuls 2 % d'entre eux envisagent de devenir entrepreneurs dans les deux ans à venir. D'ailleurs, seuls 11 % des personnes interrogées estiment que le climat économique actuel incite à entreprendre.

Pourtant, selon une étude récente de la Commission européenne, ce sont les PME – et particulièrement les TPE – qui créent massivement l'emploi. En Europe, lorsqu'une grande entreprise crée un poste de travail, quatre emplois s'ouvrent dans des TPE !

Celles-ci doivent donc être soutenues. Or le nombre de création d'entreprises est en baisse de 16 % pour le premier trimestre de 2012 par rapport à la même période l'an dernier. En comparant à 2007, la chute atteint même les 25 % !

Les autorités locales jouent un rôle important pour le développement économique et la qualité de vie dans leur commune.

Certes, les situations sont très contrastées selon les spécificités du tissu urbain communal en termes de revenu moyen par habitant, de taux de pauvreté et de chômage, de densité du bâti, de composition sociologique de la population, d'état des finances communales, de prédominance ou non du caractère principalement résidentiel, de présence des entreprises productives, de bureaux et de vocation identitaire des quartiers commerçants, etc.

A la question « Qu'est-ce qu'une commune où il fait bon entreprendre », nos membres ont répondu : « *Qu'une commune ou une province entreprenante doit être un lieu où les acteurs économiques sont en contact avec les édiles. Que ce soit pour être consultés sur des dossiers qui les touchent ou pour être soutenus, eux qui apportent une plus-value à l'économie locale.* »

Toute commune est donc en mesure de susciter un climat favorable pour l'économie et l'emploi. Toutes les communes, sont également confrontées à des degrés divers, aux défis de la mobilité, de la qualité de l'environnement, de la propreté, du sentiment de sécurité...

Nous présentons une série de recommandations pour résoudre les difficultés rencontrées sur le terrain. Certaines communes se sont déjà engagées dans certaines des politiques préconisées et nous les en félicitons. L'UCM se met à la disposition des autres communes, pour en débattre.

## 1. Fiscalité communale et provinciale

Les recettes communales sont en recul depuis quelques années. A cause de la crise, les rentrées fiscales ont connu un très net ralentissement en 2011: les contributions des ménages et des entreprises se sont tassées. Avec la fin du Holding communal et la forte chute des dividendes énergie, ce sont les deux béquilles de nombreux budgets communaux qui ont disparu.

Du côté des dépenses, il existe toujours une croissance de celle-ci à raison de 2,8 % par an sur la législature. Cette croissance s'explique en partie par les dépenses en faveur des zones de police, des services d'incendie, des CPAS et des hôpitaux qui ont connu une croissance de 5% par an.

Par ailleurs, la déclaration de politique régionale énonce le souhait de revoir, en concertation avec les associations de pouvoirs locaux, l'architecture des taxes locales afin de supprimer les moins pertinentes socialement, financièrement et administrativement.

### Les propositions de l'UCM :

- Une réduction drastique des dépenses superflues. A l'instar des entreprises privées en cas de crise, il faut avant tout maîtriser l'évolution des dépenses voire réduire celles jugées aujourd'hui inutiles ;
- Respecter de manière rigoureuse le principe de la paix fiscale et les prescriptions de la circulaire budgétaire.
- Envisager des alternatives à la taxation : l'incitant positif peut mieux soutenir une politique que la taxation pénalisante. L'avenir financier des communes peut aussi s'envisager dans le développement de services à valeur ajoutée sans concurrence avec le secteur privé.
- Privilégier les taxes-redevances.
- Utiliser au maximum des règlements taxes-types.
- Eviter les taxes spécifiques dont le rendement est aléatoire et qui sont souvent perçues comme vexatoires.
- Se concerter avec les professionnels concernés pour certaines taxes spécifiques : taxe sur les échafaudages, taxe sur l'occupation temporaire de la voirie...

## 2. Sécurité

Il existe un sentiment d'insécurité qui nuit à l'activité économique et diminue notamment la fréquentation des centres-villes. Ce sentiment repose incontestablement sur des faits.

Le pourcentage moyen de la démarque inconnue, soit les pertes liées aux vols en magasin, aux fraudes par les fournisseurs, aux fraudes commises par le personnel et aux erreurs administratives s'élève en Europe à 1,26 % du chiffre d'affaires des détaillants et représente près de 30 milliards d'euros.

En Belgique, cette 'démarque inconnue' s'élève à 1,47% du chiffre d'affaires des détaillants (+6,5% en un an). Concrètement, cela équivaut à une perte de 915 millions d'euros, répercutée sur les ménages à concurrence de 219 euros par an. 43 % des vols à l'étalage sont perpétrés en Wallonie.

Par ailleurs, on constate un déplacement de la criminalité se traduisant par une hausse sensible du nombre de vols avec violence à l'encontre des commerces de proximité et indépendants (1.889 par mois). Ils ont crû, entre 2010 et 2011, de 14%, soit une augmentation de 230 vols avec violences par mois.

Enfin, les vols sur chantiers ont augmenté de 28% en un an : vols de métaux, matières premières, outils de travail.

### Les propositions de l'UCM :

- Généraliser, au niveau local, une plate-forme permanente d'échanges d'informations entre le bourgmestre, la police et les associations de commerçants afin d'identifier les risques et d'objectiver les besoins et les craintes de chacun et de voir comment y remédier.
- Mettre en œuvre des sanctions administratives communales pour les délinquants âgés de plus de 14 ans.
- Aider les commerçants et indépendants à établir un diagnostic "sécurité" et déterminer les moyens nécessaires pour sécuriser les lieux (caméras de surveillance, etc.)
- Etablir un plan de prévention, axé spécialement sur les entreprises et les commerces.
- Sensibiliser les agents de quartier et les agents de proximité et de prévention aux problèmes rencontrés par les commerçants.
- Mettre en place des réseaux de quartiers, associant les habitants à la politique de sécurité communale ;
- Mettre en place, à la commune, un formulaire uniforme de déclaration de plainte que l'indépendant peut remplir à son domicile afin d'éviter toute perte de temps.

- Développer une version électronique de ce formulaire uniforme de déclaration de plainte que l'indépendant pourra soit remplir en ligne, soit renvoyer par courrier électronique.
- Prévoir une assistance psychologique en cas d'agression d'un indépendant pour lui, sa famille et son personnel.
- Assurer la mise en œuvre et le respect de la loi sur les incivilités.
- Lutter contre le sentiment d'insécurité:
  - Punir toute forme de délit, même ceux considérés comme mineurs,
  - Propreté des lieux publics, entretien des espaces verts
  - Eclairage adéquat,
  - Lutte contre les tags et le vandalisme,
  - Visibilité des services de police.

### 3. Des communes économiquement durables

#### **A. Des marchés publics communaux et provinciaux accessibles aux PME**

Les marchés publics représentent 17% du produit intérieur brut (PIB) des États membres de l'Union européenne, soit environ 2.800 milliards d'euros. Par conséquent, pour les PME, principales créatrices d'emplois en Belgique, il convient d'améliorer leur accès à la commande publique et leur permettre d'exécuter ce type de contrat.

Les pouvoirs locaux (provinces et communes) lancent beaucoup de marchés publics potentiellement intéressants pour les PME. Cependant, on constate en utilisant le baromètre de Graydon sur les retards de paiement que les provinces et les communes sont les pouvoirs publics qui payent avec le plus de retard et qu'elles utilisent peu le système Digiflow qui facilite les démarches administratives des entreprises.

#### **Les propositions de l'UCM :**

- Réduire les délais de paiement à 30 jours maximum
- Prévoir le paiement automatique des intérêts de retard ainsi que des intérêts de retard plus importants après plus d'un mois de retard ou lorsqu'il s'agit de petite entreprise.
- Systématiser le recours à l'application Digiflow qui permet aux pouvoirs adjudicateurs de vérifier eux-mêmes si une entreprise remplit les conditions de participation à un marché.
- Permettre aux soumissionnaires qui le souhaitent d'effectuer toutes les démarches relatives à la réponse à un marché public par voie électronique.

#### **B. Des services de développement économique « au service » des PME et des indépendants**

Au niveau communal et provincial, il existe de nombreuses structures de soutien au développement économique en Wallonie et à Bruxelles : plus de 50 agences de développement local (ADL), 17 cellules de gestion centre-ville, 22 intercommunales de développement économique, 10 sociétés publiques d'investissement et encore bien d'autres opérateurs qui travaillent à l'échelle de la région...

Toutes ces structures fournissent des conseils, des formations, du financement et contribuent ainsi au développement de réseaux. Ce soutien aux entreprises est une

nécessité et de nombreuses collaborations existent entre les différents acteurs. Les ADL jouent d'ailleurs ce rôle dans les communes de moins de 40.000 personnes.

Pourtant, la multiplicité des structures, l'absence de réelle coordination, les doublons, la faible lisibilité ne sont certainement pas de nature à assurer l'efficacité maximale du dispositif dans son ensemble. Une étude de 2010 montre par exemple que seulement 11 % des TPE (très petites entreprises) sont touchées par ces structures. Certes, des efforts ont été entrepris, le secteur se professionnalise et la lisibilité de l'offre s'améliore. Mais, est-ce suffisant ? Ne pourrait-on pas faire encore beaucoup mieux ?

### **Les propositions de l'UCM :**

- Disposer dans chaque commune d'un échevin des indépendants et des PME chargé d'assurer la bonne coordination entre les différents acteurs publics et privés actifs dans le soutien aux PME.
- S'assurer que les différentes structures de développement économique propose des services et des aides accessibles aux petites entreprises et adaptées à leur besoin.

### **C. Valoriser le patrimoine comme source de développement économique**

Le tourisme peut avoir un impact énorme sur l'activité économique locale.

Le secteur Horeca, l'artisanat et le commerce voient leurs activités dopées par l'afflux de visiteurs, que ce soit pour un site, un monument historique, des balades en nature, un village classé, des activités culturelles, folkloriques ou sportives, des marchés à thèmes...

Nombre de villes et communes possèdent un patrimoine, un paysage, une caractéristique qu'elles peuvent mettre en valeur. Les entrepreneurs indépendants doivent être associés à cette démarche de valorisation pour intégrer au mieux leurs activités dans la démarche touristique et ainsi la renforcer.

### **Les propositions de l'UCM :**

- Mettre en place des plates-formes de concertation entre les associations de commerçants, le secteur Horeca et les acteurs locaux du tourisme afin de déterminer le patrimoine, matériel et immatériel, à valoriser et la manière de le faire.
- Indiquer l'office du tourisme et y assurer une bonne information des touristes
- Assurer une signalisation claire et visible des attractions ainsi que des endroits où se restaurer, des noyaux commerciaux...
- Mettre en valeur les produits régionaux.
- Lancer des campagnes de communication sur les activités touristiques attractives

- Disposer d'un site internet complet et convivial quant à son offre touristique et commerciale.
- Dans le cadre de la loi sur l'élargissement des heures d'ouverture des commerces pour les communes touristiques, décider des heures d'ouverture en concertation avec les commerçants.

#### **D. Un accueil des enfants plus adapté**

Trouver une place en crèche ou une solution pour faire garder ses enfants après l'école reste un sujet de préoccupation important pour les parents qui travaillent. En effet, la population belge ne cesse de croître alors même que les structures d'accueils pour nos enfants sont depuis de nombreuses années en nombre trop restreint.

L'enseignement maternel est également touché. L'ONE constate que certains enfants restent 6 mois de plus à la crèche dès l'instant où ils ne disposent pas de place dans une école maternelle. Cela accentue la problématique en créant un engorgement des places pour les nouveaux enfants qui rentrent en milieu d'accueil.

Enfin, les horaires scolaires et le nombre de jours de vacances des enfants apparaissent comme une difficulté pour la plupart des travailleurs et entrepreneurs.

Les propositions de l'UCM :

- La mise à disposition des locaux communaux notamment pour les accueillantes d'enfants en vue de permettre la création de place d'accueil pour les enfants.
- La mise en place d'un accueil extra-scolaire qui tient compte des horaires de travail des parents (après les heures d'école ou le mercredi après-midi) via l'embauche de personnel ALE.
- L'organisation d'activités durant les week-ends ou les vacances scolaires. Les communes ont notamment la possibilité d'organiser des « plaines de vacances » qui permettent aux parents de confier leur enfant durant leur journée de travail.

#### **E. Lutte contre les pénuries de services dans les communes**

Selon une étude récente de l'Union des professions libérales (Unplib), la Wallonie manque de médecins et de vétérinaires. Ce n'est pas une légende, c'est une réalité.

Pour l'ensemble de son territoire, elle compte un médecin pour 451 habitants. Les provinces les plus touchées sont celles du Luxembourg et du Hainaut. Or, ces deux provinces ont les territoires les plus étendus de toute la Wallonie.

Pour les vétérinaires en milieu rural, le déficit de praticiens touche particulièrement les provinces du Luxembourg, de Namur et du Hainaut.

Pour les praticiens, cela engendre de nombreux déplacements ainsi que des horaires de travail à rallonge sans compter les nombreuses charges administratives liées à leur profession et les investissements financiers nécessaires à l'installation. Ces

raisons découragent les jeunes qui sont de moins en moins attirés pour exercer dans des régions reculées.

Ce qui est vrai pour les médecins et les vétérinaires a tendance à devenir également une vérité pour un certain nombre d'activités commerciales dans les villages, on songe notamment aux bouchers, boulangers, etc.

La proposition de l'UCM :

- Mettre en place des mécanismes tels que des primes ou des aides à l'installation pour ces professions en pénurie. Cela pourrait par exemple être une aide financière pour ces professions libérales/commerces en pénurie qui reprendraient une surface à vocation économique vide pour y installer leur activité. Cela permettrait aussi de redynamiser le centre-ville.

## **F. Permis d'environnement**

Depuis le 1er octobre 2002, date de l'entrée en vigueur du régime du permis d'environnement, les villes et communes ont un rôle de premier plan dans l'octroi des permis qui conditionnent la naissance ou l'extension de nombreuses activités économiques.

**Les Propositions de l'UCM :**

- Poursuivre les efforts de simplification administrative
- Veiller, au travers d'une bonne organisation des services administratifs et d'un niveau suffisant de formation des agents, à atteindre les objectifs suivants :
  - o instruire les demandes de permis d'environnement dans le respect des délais fixés par la législation, notamment en vue d'éviter des refus tacites,
  - o limiter au maximum les contraintes supplémentaires aux entreprises au travers des conditions particulières d'exploitation et, à défaut, objectiver au maximum les décisions.
- Veiller à objectiver le bien-fondé des plaintes et des réclamations qui se manifestent tant à l'occasion des enquêtes publiques que celles qui surviennent en amont du dépôt des demandes (opposition de principe à un projet affirmée auprès du pouvoir local par le biais de pétitions, par exemple).

## **G. Zones dédiées à l'activité économique**

1, 6 % du territoire wallon est dédié à l'activité économique. Contre 2,8 % en Flandre.

Actuellement, les communes restent souvent réticentes à accueillir des entreprises sur leur territoire. Elles sont conscientes de l'emploi potentiel pour leurs concitoyens mais elles ont souvent la perception que la construction de nouveaux logements rapporte plus aux caisses de la commune (Précompte immobilier et centimes additionnels à l'Impôt des Personnes Physiques) que le développement d'entreprises.



L'Union Wallonne des Entreprises a pourtant réalisé récemment une étude démontrant que, pour un même euro investi dans l'immobilier, une entreprise rapporte au moins autant de recettes fiscales qu'un logement et ses habitants !

La mise à disposition d'espaces suffisants pour le redéploiement économique wallon doit être une priorité compte tenu des défis à venir.

**Les propositions de l'UCM :**

- Développer au sein de chaque commune un plan de développement et d'aménagement de zones dédiées à l'activité économique.
- Viser la réimplantation d'activités locales par l'aménagement de certaines zones
  - o au cœur des villes pour les entreprises les moins perturbatrices en termes de nuisances pour le voisinage (petit atelier, artisanat, commerce, etc.),
  - o en bordure de ville pour les entreprises ayant quelques incidences sur le voisinage, mais en gardant un contact direct avec la ville, afin de minimiser les déplacements, etc.
  - o en périphérie pour les entreprises générant le plus de nuisances.
- Conserver les espaces périphériques à l'activité économique non commerciale afin de réduire au maximum les pertes de places (parkings, large route pour trafic voitures important,) et rentabiliser l'espace disponible.

## 4. Des communes où il fait bon faire du « shopping »

### A. Le développement commercial

Les commerces ont tendance à quitter les centres villes et les centres urbains pour s'installer dans les périphéries. En effet, le taux de cellules vides (surfaces commerciales inoccupées) augmente dans les villes pour atteindre plus de 20 % dans certaines d'entre elles alors que la plupart des nouvelles implantations commerciales s'installent généralement en périphérie des villes. Il faut dire que les centres villes sont souvent difficilement accessibles en voiture et ne sont pas toujours aussi accueillants et sécurisants que peuvent l'être certains centres commerciaux excentrés.

Les conséquences de cette évolution sont pour le moins inquiétantes : augmentation des distances parcourues pour effectuer ses achats, diminution de l'accessibilité en transports en commun, pertes d'emplois dans les petits commerces... De plus, les commerces jouent un rôle non négligeable dans l'animation des centres villes et contribuent à y attirer des clients pour d'autres secteurs comme l'Horeca.

Il ne faut pas oublier, comme le suggère une enquête menée par l'UCM à Charleroi, que la première raison pour laquelle les gens se rendent en ville est le shopping et que le commerce constitue un élément-clé dans la revitalisation des centres urbains en déclin.

#### **Les propositions de l'UCM :**

- Mettre l'accent sur les noyaux commerciaux grâce à une bonne signalisation, par la mise en place d'une circulation adaptée, grâce à l'organisation de différents événements (braderies, fêtes de quartier...).
- Créer plus d'emplacements de parkings aux alentours des villes et promouvoir une politique d'accessibilité réellement efficace.
- Renforcer les cellules de gestion centre-ville et concentrer leurs moyens sur la revitalisation et l'attractivité des centres urbains.
- Limiter les taxes multiples dont les marchés communaux hebdomadaires sont la cible (taxe sur les commerces ambulants, taxes sur les voiries publiques) et qui risquent de contribuer à leur disparition.
- Développer un bon éclairage des zones commerciales afin de permettre leur accès en toute sécurité à tout moment.

### B. Les Implantations commerciales

Plusieurs assouplissements ont été apportés à la législation sur les implantations commerciales au cours de ces dernières années. Cette libéralisation a entraîné la multiplication des dossiers déposés et acceptés (plus de 90% des dossiers ont été acceptés en 2010). Bien que le comité socio-économique national pour la distribution

(CSEND) puisse toujours rendre un avis non-contraignant, ce sont les communes, seules, qui délivrent les autorisations d'implantations commerciales.

Les communes endossent donc une très grande responsabilité sur le plan de l'aménagement du territoire. Certaines implantations peuvent être extrêmement déstructurantes pour les centres-villes tant au niveau du commerce que de la fréquentation globale, de l'habitat, de la sécurité urbaine ou du cadre de vie. De plus, pour sauvegarder la sécurité juridique, les décisions doivent être parfaitement motivées afin d'éviter des recours longs et coûteux.

### **Les propositions de l'UCM :**

- Evaluation de manière systématique et approfondie de tous les projets d'implantations commerciales en fonction de leur localisation spatiale et de leur impact sur la protection de l'environnement urbain.
- Motivation publique des autorisations qu'elles délivrent en matière d'implantations commerciales
- Ne jamais laisser s'écouler les délais dans lesquels une décision doit être rendue (ce qui équivaut à approuver tacitement un projet)
- Encourager le dialogue entre communes voisines afin d'objectiver les besoins et d'éviter la surenchère néfaste dans les implantations.

## 5. Mobilité et Urbanisme

Chaque ville ou commune doit assurer ses multiples fonctions dans la cohérence et avec le souci constant de favoriser le développement des activités humaines. L'UCM est particulièrement attentive à la mixité des fonctions de la ville ou de la commune. La qualité de vie est liée à un dosage équilibré de plusieurs éléments : logement, enseignement, culture, espaces verts, espaces de convivialité, mais aussi commerce, services, artisanat...

### A. La mobilité urbaine

En matière de mobilité, la satisfaction de l'ensemble des attentes n'est pas possible et l'optimum est celui du meilleur compromis. Celui-ci ne peut être rencontré qu'à travers un faisceau de mesures complémentaires et cohérentes. Ce constat est d'autant plus vrai pour ce qui est du stationnement.

L'accessibilité plurimodale des quartiers et donc aussi par la voiture, surtout pour les artères commerçantes à vocation supra locale constitue un des facteurs primordiaux de localisation des surfaces commerciales, a fortiori là où l'offre en transport en commun est déficiente.

#### Les propositions de l'UCM :

- Adopter la charte de la mobilité en centre-ville de l'UCM (cfr. annexe)
- Assurer, en termes de mobilité, un équilibre entre les différents modes de déplacement (piétons, cyclistes, clients de transports en commun, automobilistes, livreurs, charrois scolaires...) grâce notamment à des plans de mobilité concertés et à une signalisation efficace.
- Prévoir des aires et/ou des plages horaires pour les livraisons/enlèvements des marchandises.

### B. Les travaux de voirie

Trop souvent encore, des travaux de voirie de grande ampleur rendent difficilement accessibles les établissements des commerçants riverains. Il arrive fréquemment que ces travaux traînent ou se répètent, entraînant un manque à gagner important et parfois une fermeture définitive.

Sur le plan de la réparation, une loi du 3 décembre 2005, modifiée en 2008, est venue apporter un peu de baume, sous forme d'une indemnité journalière réduite pour les seuls commerçants qui en viennent à fermer durant la période des travaux. L'indemnisation est d'un peu plus de 70 euros par jour à condition de fermer au moins pendant 7 jours consécutifs. C'est évidemment très limité !

En ce qui concerne l'aspect préventif, la situation n'est pas plus satisfaisante. Trop de communes n'évaluent pas l'impact des travaux sur le commerce local et ne se soucient

guère de l'organisation et de la coordination des chantiers présents sur leur territoire, ni de l'information des riverains.

**La proposition de l'UCM** est d'adopter la charte ci-dessous.

### La Charte des travaux

1. Limiter au maximum la durée des travaux.
2. Planifier les travaux pour éviter les périodes les plus profitables pour les commerçants établis à proximité (périodes de soldes pour les commerces de détail, période d'été pour les cafés et restaurants avec terrasse, etc.)
3. Informer suffisamment tôt les commerçants riverains de l'étendue et de la durée des futurs travaux ainsi que des éventuels plans alternatifs de circulation.
4. Ecouter les besoins spécifiques des commerçants et leur permettre d'émettre leurs observations en temps utile.
5. Programmer les différents chantiers de manière à limiter au maximum les interventions ultérieures sur un même endroit.
6. Informer régulièrement les riverains si le chantier dure longtemps.
7. Nommer, au sein de l'administration communale, une personne de contact qui sera en charge de l'information et de la concertation autour du chantier ; elle devra notamment accueillir les demandes des riverains et, le cas échéant, les répercuter auprès de l'entrepreneur ou de tout autre intervenant.
8. Faire respecter par les maîtres d'ouvrage et entrepreneurs les délais prévus pour la réalisation des travaux, en n'hésitant pas à mettre en oeuvre les pénalités de retard prévues par le cahier des charges.
9. Percevoir les éventuelles indemnités de retard et les rétrocéder aux commerçants lésés.
10. Exonérer les commerçants riverains des taxes relatives à l'occupation et à l'exploitation de leur activité commerciale en cas de travaux de longue durée.
11. Évaluer "ex post" l'impact des travaux entrepris sur les activités et l'efficacité des mesures prises pour en réduire les inconvénients.
12. Organiser avec les commerçants une campagne promotionnelle lors de la fin des travaux.

## 6. Une administration communale proche des indépendants et des PME

Que ce soit pour un renouvellement de carte d'identité, une domiciliation ou toute autre formalité à laquelle il est impossible d'échapper, il n'est pas toujours facile de se rendre à l'administration communale... durant ses heures d'ouverture.

La démarche « Communes à bras ouverts » de 2003 avait invité les administrations communales à ouvrir leurs bureaux une fois par semaine après 17h00 et le samedi matin. Pourtant, une étude de « Test Achat » de 2006 démontrait que les administrations communales ne sont accessibles en moyenne que 27h par semaine. Et rien n'indique que la situation se soit nettement améliorée depuis. Evidemment, certaines communes continuent d'ouvrir le samedi matin ou un soir par semaine en dehors des heures « de bureau ». Cependant, cette pratique est loin d'être généralisée et n'offre que des solutions limitées.

Cette situation se révèle parfois être un vrai « casse-tête » pour celui qui exerce une occupation professionnelle à temps plein. Pour l'indépendant ou le chef d'une petite entreprise, ceci peut même entraîner des coûts qu'il serait facile d'éviter. En effet, pour un indépendant, devoir fermer son entreprise ou son commerce afin de se rendre à l'administration communale constitue un manque à gagner évident.

### Les propositions de l'UCM :

- Identifier clairement l'échevin en charge des matières relatives à l'activité économique et commerciale de la commune et lui permettre de sensibiliser ses collègues aux problématiques liées à ses compétences.
- Elargir les horaires d'ouvertures des services communaux et rendre obligatoire, par exemple, l'ouverture 2 jours par semaine jusqu'à 20h et le samedi matin dans toutes les communes.
- Augmenter le nombre de démarches qu'il est possible d'effectuer par voie électronique afin de réduire le temps nécessaire au guichet.
- Réduire le nombre de démarches administratives exigeant une présence "personnelle" sur les lieux et autoriser plus facilement les "mandats".
- Assurer une publicité constante des règlements communaux sur le site des administrations communales ainsi qu'aux projets de règlements communaux afin de permettre les réactions du public concerné.